

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Martine Lampron, comme secrétaire.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Était absent : Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
71-07-20

En conséquence, il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance du 13 juillet 2020 soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2020

RÉSOLUTION
72-07-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 13 juillet soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
73-07-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 8 JUIN 2020

RÉSOLUTION
74-07-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 8 juin 2020 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Payables de juillet

Rémunération des employés		4 480,94 \$
Rémunération des élus/Maire	486,92\$	486,92 \$
Conseillers	162,86\$	<u>814,30 \$</u>
		5 782,16 \$
Dépenses fournisseurs		51 924.20 \$
Total des dépenses de juin		57 706.36 \$
Revenus de juin		
Taxes municipales		22 591.26 \$
Médailles chiens		220,00 \$
Cellule des Coteaux		<u>200,00 \$</u>
TOTAL		23 011.26 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE JUILLET

RÉSOLUTION
75-07-20

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables de juillet au montant de **5 782.16 \$** pour les salaires des élus et employés, **51 924.20 \$**, pour les fournisseurs et **23 011.26 \$** pour les revenus de juin, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE/PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION
76-07-20

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par Valérie Roberge et unanimement résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

4.1 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CIRCUIT DES PONTS COUVERTS DE TOURISME AMOS-HARRICANA

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, Tourisme Amos-Harricana (TAH), désire réaliser le projet Circuit des ponts couverts;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

CONSIDÉRANT QUE cette action est à prioriser dans le Plan de développement et de marketing touristique 2014-2018 de la MRC d'Abitibi et que ce projet fait partie intégrante du Parc thématique de la ressource hydrique et qu'il rassemble 3 municipalités et 5 ponts couverts ;

CONSIDÉRANT QUE 3 des 5 ponts couverts sont sur le territoire de Rochebaucourt et qu'un financement pour la réalisation du projet a été octroyé audit organisme dans la mesure où il réalise 5 aménagements de mise en valeur des ponts couverts ;

CONSIDÉRANT QU'une entente particulière a été prise avec la municipalité de Rochebaucourt pour développer 3 aménagements artistiques ayant pour thème l'agriculture et que ces réalisations seront instaurées en un seul emplacement, soit au Pont des Chutes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participante doit mettre 10 % du coût du projet en mise de fond soit, de 2 800 \$ par réalisation pour un total de 8 400 \$ et que celle-ci sera remboursée par la suite par TAH ;

CONSIDÉRANT QUE ce circuit met en valeur le patrimoine bâti, culturel et artistique en lien avec l'histoire et la culture du territoire de Rochebaucourt et que les moyens pour promouvoir ce produit sont, une application mobile, des photos pour appuyer les textes, une carte, trois structures artistiques sur place mettant en valeur l'histoire de l'agriculture (avec panneau d'interprétation) servant de fil conducteur uniforme pour un coût de projet global de 140 000 \$;

RÉSOLUTION
77-07-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par Valérie Roberge et résolu unanimement :

DE PARTICIPER AU projet de circuit des ponts couverts de TAH, de verser la mise de fonds de 8 400 \$ à TAH, de faire l'entretien des 3 aménagements artistiques suite à leur réalisation pour la durée du circuit, de faire ce qu'il y a de mieux pour améliorer la signalisation routière du produit avec l'aide de TAH et de fournir les coordonnées de 2 personnes citoyennes pour faire partie du comité de travail avec TAH.

ADOPTÉE

4.2 CAMPAGNE#JECHOISIPME

La secrétaire informe le conseil que la fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous a envoyé une demande de soutien pour les PME de notre région qui sont frappées durement par les impacts des restrictions gouvernementales imposées dans le cadre de la COVID-19.

RÉSOLUTION
78-07-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de démontrer notre soutien aux entreprises en les annonçant sur nos sites internet et dans le journal local.

ADOPTÉE

4.3 SOUMISSION/PROJET COMPOSTAGE

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu une soumission pour deux NE- 401, composteur pour 30 personnes, au montant de 1 650.00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION
79-07-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de monter un projet pilote d'au moins 30 personnes qui voudraient recevoir à la maison un bac pour faire du compostage, de trouver une personne qui voudrait s'en occuper (rémunérée) et que si nous avons assez de monde pour partir le projet, d'acheter un composteur pour 30 personnes pour débiter.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.4 PAUSE

Il n'y a pas eu de pause.

4.5 INFORMATIONS DES CONSEILLERS

La conseillère Louise Morin informe le conseil qu'elle n'aura pas le temps d'aller dans le sentier pédestre pour faucher. Elle demande de faire boucher le trou dans le Rang 10 ouest et demander au ministère des transports de passer la niveleuse dans le chemin Martin le temps des travaux sur la 397. (Chemin détourné dans le chemin Martin).

La conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse demande de faire installer des pancartes aux deux ponts couverts indiquant que les ponts sont fermés aux piétons. On doit demander à Renald de prendre le 10 roues, de vider les conteneurs à l'éco-site et d'aller les porter à Amos. La clôture doit être barrée quand nous partons. Elle demande si nous sommes au courant des rénovations qui se font présentement sur des propriétés de nos citoyens? Oui l'inspecteur municipal est avisé.

La conseillère Christiane Blouin indique que tous les travaux ont été effectués et que la fontaine a été remplie vu qu'elle part en vacances pour deux semaines. Elle informe le conseil que le petit chien de Madame Danielle Couture est souvent dans le chemin, qu'il n'est pas attaché et risque de se faire frapper. Le maire Marc-Antoine Pelletier va se charger de la fontaine le temps de ses vacances.

4.6 INFORMATIONS DU MAIRE

Un lac-à-l'épaule a eu lieu entre les maires de la MRC Abitibi et la prochaine rencontre sera en septembre. La livraison d'épicerie va maintenant se faire par le soutien aux aînés mais la MRC s'en occupe toujours. Nous devons demander à Renald de ramasser les couvercles des trous d'homme et les poteaux de métal qui sont restés le long de la route suite aux travaux du MTQ. Nous allons devoir faire un nouveau règlement pour les eaux usées. (RETER) les citoyens ont le droit d'avoir l'ancien système. Commission Culturelle : Catherine Bélanger a été nommée pour représenter les ADL et Monsieur Guy Baril pour les maires.

4.7 VARIA

TONNE

Nous allons lancer les démarches pour acheter un nouveau camion. 1 ou 2 ans derrière et regarder aussi pour un neuf. La discussion à ce sujet avait eu lieu lors de la réunion d'octobre 2019.

COUPE HERBE

RÉSOLUTION
80-07-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de faire l'achat d'un nouveau coupe-herbe suite au bris de celui de la municipalité pour que Christiane Blouin puisse couper l'herbe.

4.8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Martine Lampron, sec, très